

Ouverture d'un établissement de denrées alimentaires

- Note explicative sur l'activité ;
- **ATTESTATION** de l'Assurance y compris la Responsabilité Civile Objective si plus de 50 m²;
- Attestation de contrôle de l'installation électrique;
- Documents de la banque Carrefour des Entreprises;
- Statut de la société (si personne morale);
- Contrat de récupération des déchets ;
- Contrat de lutte contre les nuisibles ou preuve de lutte (plan avec placement des pièges) ;
- Horaires d'ouverture et de fermeture + le jour de fermeture ;
- Inscription à l'Agence Fédérale pour la sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA):

Adresse: Boulevard du Jardin Botanique 55 à 1000 Bruxelles

Tél.: 02/211.92.00

www.afsca.be

info@afsca.be